
Marché Public de Fournitures Courantes et de Services

Règlement de la Consultation (R.C.)

Personne publique

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH (C.C.S.I.)

2 Place du Général de Gaulle – B.P. 37

68720 ILLFURTH

Tél. 03 89 25 44 88 – Fax. 03 89 25 53 67.

Pouvoir Adjudicateur du Marché

Monsieur le Président de la C.C.S.I.

Objet de la consultation

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS POUR LES DIFFERENTS CENTRES D'ACCUEIL DE LOISIRS (enfants de 3 à 11 ans) de la C.C.S.I. en liaison chaude pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 2 septembre 2011 inclus.

Consultation par procédure adaptée.

Date d'envoi de l'avis à la publication

L'avis a été publié sur le site de l'AMHR le 21/06/2010.

Remise des offres

Date limite de réception : Lundi 26 juillet 2010 à 12 heures.

Offres à adresser à M. le Président de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH – 2 Place du Gal de Gaulle – B.P. 37 – 68720 ILLFURTH.

R.C.		Règlement de la consultation	1	/	1	
------	--	------------------------------	---	---	---	--

Règlement de la Consultation

Sommaire

1. Objet de la consultation.....	4
2. Conditions de la consultation.....	4
2.1 Procédure de la consultation	4
2.2 Structure de la consultation	4
2.3 Structure du marché.....	5
2.4 Type de contractants.....	5
2.5 Nature des offres	5
2.5.1 Nombre de solution(s) de base	5
2.5.2 Variantes	5
2.5.3 Options	5
2.6 Modalités de règlement et prix.....	5
2.6.1 Mode de paiement	5
2.6.2 Délai de paiement.....	5
2.7 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises	5
2.8 Délai de validité des offres	5
2.9 Propriété intellectuelle.....	6
2.10 Dispositions relatives à la Défense nationale.....	6
2.11 Mesures particulières	6
2.11.1 Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé ..	6
2.11.2 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain	6
2.11.3 Visite sur site	6
2.12 Cadre réglementaire	6
2.12.1 S.P.S.	6
2.12.2 Texte Hygiène et Sécurité	6
3. Conditions d'exécution du marché	6
3.1 Clause de reconduction du marché.....	7
3.2 Durée du marché.....	7
3.3 Remise en compétition des titulaires	7

3.4 Phasage d'exécution.....	7
3.5 Fournitures Urgentes.....	7
3.6 Audition des candidats.....	7
3.7 Remise d'échantillons.....	7
3.8 Langue.....	7
3.9 Dématérialisation des procédures.....	7
3.10 Modalités essentielles de paiement et de financement.....	7
4. Nature des candidats.....	7
5. Conditions d'obtention du dossier de consultation.....	8
6. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres	8
6.1. Renseignements relatifs à la candidature à fournir.....	8
6.2. Renseignements relatifs à l'offre.....	9
7. Jugement des offres.....	10
8. Indemnités des candidats ayant remis une offre.....	10
9. Documents et renseignements complémentaires.....	10
9.1 Envoi des cahiers des charges et des documents complémentaires.....	10
9.2 Renseignements complémentaires.....	10

1. Objet de la consultation

La consultation concerne :

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS DE MIDI POUR LES DIFFERENTS CENTRES D'ACCUEIL DE LOISIRS (enfants de 3 à 11 ans) de la C.C.S.I. en liaison chaude pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 2 septembre 2011 inclus.

Caractéristiques principales :

- Nombre des repas servis prévisionnellement :
environ 19 800 repas se décomposant de la façon suivante :
 - a) HOCHSTATT : 6 700 repas
 - b) ILLFURTH : 9 300 repas
 - c) WALHEIM : 3 800 repas

Lieux de livraison :

- HOCHSTATT : Restaurant de l'accueil de loisirs « LES P'TITS CHOUX » 4E Rue du Bourg à 68720 HOCHSTATT
- ILLFURTH : Restaurant de l'accueil de loisirs "L'ILL AUX ENFANTS" Rue du Gué à 68720 ILLFURTH.
- WALHEIM : Restaurant de l'accueil de loisirs "ES TILLEULS" Rue du Stade à 68130 WALHEIM

La description des prestations à réaliser et à livrer et les conditions et périodicités des repas sont définies au CCTP.

La description des prestations à réaliser et à livrer et les conditions et périodicités des repas sont définies au CCTP.

2. Conditions de la consultation

2.1 Procédure de la consultation

La présente consultation est faite selon la procédure adaptée régie par les dispositions des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics, avec une mesure de publicité sur le site INTERNET de l'AMHR et une consultation de différents prestataires.

2.2 Structure de la consultation

La présente consultation ne fait pas l'objet d'allotissement au sens de l'article 10 du Code des Marchés Publics. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

R.C.		Règlement de la consultation	4	/	4	
------	--	------------------------------	---	---	---	--

2.3 Structure du marché

Il n'est pas prévu de découpage en tranches.

Il n'est pas prévu de découpage en lots.

2.4 Type de contractants

Le marché n'est pas divisé en lots d'exécution. Il pourra être attribué à **une seule entreprise** ou à un **groupement d'entreprises solidaires**.

2.5 Nature des offres

2.5.1 Nombre de solution(s) de base

Le dossier de consultation comporte **1 solution de base**.

2.5.2 Variantes

Aucune variante ne pourra être proposée par les candidats.

2.5.3 Options

La personne publique ne prévoit aucune option pour le présent marché.

2.6 Modalités de règlement et prix

2.6.1 Mode de paiement

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif (voir article 3.1.3. du C.C.A.P.).

2.6.2 Délai de paiement

Le délai de paiement est prévu à **l'article 3.1.3. du Cahier des Clauses Administratives Particulières**.

2.7 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

Sans objet.

2.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 30 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

R.C.		Règlement de la consultation	5	/	5	
------	--	------------------------------	---	---	---	--

2.9 Propriété intellectuelle

Il n'est prévu aucune disposition particulière.

2.10 Dispositions relatives à la Défense nationale

Le présent marché n'a pas pour objet des fournitures intéressant la défense.

2.11 Mesures particulières

2.11.1 Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé

Se référer au C.C.T.P.

2.11.2 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain

Aucune stipulation particulière.

2.11.3 Visite sur site

Les candidats désirant se rendre sur les sites devront s'adresser à :

Madame Marie-Odile HECKLEN – Coordinatrice des centres d'accueil de loisirs de la C.C.S.I. – Tél. 06 74 58 67 49 – Tél. 03 89 08 01 65

2.12 Cadre réglementaire

2.12.1 S.P.S.

La présente consultation ne fait pas l'objet de mesures particulières concernant la Sécurité et la Protection de la Santé.

2.12.2 Texte Hygiène et Sécurité

Se référer au C.C.T.P.

3. Conditions d'exécution du marché

Le titulaire assurera les prestations à compter du mercredi 1^{er} septembre 2010 et jusqu'au vendredi 2 septembre 2011 inclus, dès la notification du marché et sera conforté par l'ordre de service correspondant.

R.C.		Règlement de la consultation	6	/	6	
------	--	------------------------------	---	---	---	--

3.1 Clause de reconduction du marché

Le marché ne prévoit pas de reconduction.

3.2 Durée du marché

Le marché est conclu pour la période du mercredi 1er septembre 2010 au vendredi 2 septembre 2011 inclus.

3.3 Remise en compétition des titulaires

Il n'est prévu aucune disposition particulière.

3.4 Phasage d'exécution

Il n'est pas prévu de phasage d'exécution.

3.5 Fournitures Urgentes

Sans objet.

3.6 Audition des candidats

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, il n'est pas prévu d'audition des candidats.

3.7 Remise d'échantillons

Il n'est pas prévu de remise d'échantillon par les candidats.

3.8 Langue

Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

3.9 Dématérialisation des procédures

La procédure n'est pas dématérialisée.

3.10 Modalités essentielles de paiement et de financement

Se référer au C.C.AP. Le prix est ferme et définitif.

4. Nature des candidats

La personne publique ne pose aucune restriction quant à la nature des candidats à la présente consultation.

R.C.		Règlement de la consultation	7	/	7	
------	--	------------------------------	---	---	---	--

5. Conditions d'obtention du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises peut être téléchargé sur le site internet de la C.C.S.I. à l'adresse suivante : www.cc-secteurdillfurth.fr/intercommunalite/marches.htm ou envoyé sur simple demande (par courrier uniquement).

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

6. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse suivante :

**M. le Président de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH
2 place du Général de Gaulle – B.P. 37 – 68720 ILLFURTH**

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées :

Lundi 26 juillet 2010 à 12 heures.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception seraient délivrés après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

6.1. Renseignements relatifs à la candidature à fournir

Pièces demandées aux candidats :

- Les certificats et déclarations fiscales et sociales (DC 4, DC 5, DC 7) complétés, datés et signés. Ils pourront être remplacés par une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat.

Cette déclaration permettra au candidat de justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales.

Dans le cas où une telle déclaration serait fournie par le candidat, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans le délai de **5 jours** à compter de la notification de sa désignation par le pouvoir adjudicateur du marché, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

- Copies des certificats de qualification professionnelle.

▪ **Un mémoire justificatif indiquant :**

- les effectifs du candidat et l'importance du personnel, l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution du service (capacité de livraison et de production)
- Références pour prestations similaires sur les trois dernières années en nature et importance à ceux énoncés en objet (liaison chaude)
- Indications concernant la provenance des principales fournitures
- Adresse et effectif du centre de fabrication à partir duquel le candidat assurera la livraison des prestations.
- Propositions de repas sur un mois

▪ **L'agrément sanitaire et hygiène conforme à l'arrêté du 28 juin 1994 (ou, à défaut, une dispense pour les établissements non agréés).**

▪ **Les polices d'assurances (article 7.5.2. du CCAP).**

6.2 Les renseignements relatifs à l'offre :

L'offre à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes : -

- **Un acte d'engagement (A.E.) :** cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.
- **Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),** cahier ci-joint à accepter sans modification.
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),** cahier ci-joint à accepter sans modification.

7. Jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à **l'article 53 du Code des marchés publics**.

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le **Pouvoir Adjudicateur** choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Pouvoir Adjudicateur du marché peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique	60 %
2	Prix	40 %

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

8. Indemnités des candidats ayant remis une offre

Il n'est pas prévu de primes versées aux candidats.

9. Documents et renseignements complémentaires

9.1 Envoi des cahiers des charges et des documents complémentaires

Il n'est prévu aucune disposition particulière.

9.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront s'adresser à :

Madame Marie-Odile HECKLEN
Coordinatrice des centres d'Accueils de loisirs de la C.C.S.I.
Tél. 06 74 58 67 49 ou 03 89 08 01 65

Règlement de la Consultation dressé par le Président de la C.C.S.I.

Le 14/06/2010.

Le Pouvoir Adjudicateur du Marché :
Le Président de la C.C.S.I.
Helmuth BIHL.

R.C.		Règlement de la consultation	10	/	10	
------	--	------------------------------	----	---	----	--